



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, le 31 mai 2016

ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 5 avril 2016

Conformément aux règles de transmission des actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2016 joint au projet de délibération.

2/ Groupement de commandes marché électricité – Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes

La Commune de Bethoncourt souhaite intégrer le groupement de commandes pour l'achat d'électricité suite à la reprise en gestion communale du bâtiment l'Arche.

Pour cela, et comme le prévoit la convention constitutive du groupement, tous les membres originaires doivent prendre une délibération autorisant la signature d'un avenant n° 1 modifiant la liste des membres initialement établie.

3/ Avis sur le projet de fusion et de modification de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre

Par courrier du 16 octobre 2015, Monsieur le Préfet a informé des dispositions introduites par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, en ce qui concerne les orientations et les modalités d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Les avis exprimés par les conseils municipaux et les conseils communautaires concernés ont été transmis à la commission départementale de coopération intercommunale qui disposait d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la proposition de SDCI.

Cette instance s'est réunie les 15 janvier, 5 février, 4, 11 et 24 mars 2016.

Elle a procédé à l'examen des amendements déposés visant au retrait ou à la modification de mesures inscrites dans la proposition de SDCI.

Ces amendements, lorsqu'ils ont été adoptés à la majorité des deux tiers des membres de la commission départementale de coopération intercommunale, ont été intégrés dans la proposition de SDCI.

A l'issue de cette consultation de la commission départementale, Monsieur le Préfet a arrêté ce schéma départemental le 29 mars 2016 et l'a publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

Dès la publication du SDCI, a débuté alors la phase de mise en œuvre du SDCI, laquelle s'achèvera le 31 décembre 2016. Les mesures inscrites au SDCI prendront effet au 1^{er} janvier 2017.

Aux termes des dispositions de l'article 35 de la loi NOTRe, il appartient à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté définissant un projet de périmètre d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacune des mesures inscrites au SDCI, prévoyant la fusion, l'extension ou la fusion-extension d'EPCI et de le notifier aux EPCI et communes concernées.

Cette notification est effectuée au président de chaque EPCI intéressé, afin de recueillir l'avis de son organe délibérant et, concomitamment, au maire de chaque commune incluse dans ce projet de périmètre, afin de recueillir l'accord de chaque conseil municipal.

A compter de cette notification, les organes délibérants des EPCI et les conseils municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

La fusion, l'extension ou la fusion-extension de périmètre d'EPCI sera prononcée par arrêté si la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins 1/3 de la population totale, s'expriment favorablement.

A défaut d'accord des communes, Monsieur le Préfet peut, avant le 31 décembre 2016, par décision motivée, prononcer la fusion, l'extension ou la fusion-extension des EPCI. Il doit auparavant recueillir l'avis de la commission départementale de la coopération intercommunale. Cette dernière dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis et peut amender la décision du préfet, si cet amendement est exprimé par la majorité des deux tiers de ses membres.

Le SDCI, arrêté le 29 mars dernier, prévoit la fusion entre la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, la communauté de communes des Trois Cantons, la communauté de communes des Balcons du Lomont et la communauté de communes du Pays de Pont-de-Roide et l'extension du périmètre de ce nouvel EPCI aux communes de : Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de périmètre définie par l'arrêté préfectoral n° 25-2016-04-14-009 du 14 avril 2016.

FINANCES

4/ Compte administratif 2015

Le document joint a été présenté en Commission Finances le 30 mai 2016 et synthétise les principaux mouvements et soldes.

5/ Approbation du compte de gestion du percepteur pour l'année 2015

Selon les documents joints, il vous est demandé d'examiner la concordance entre la comptabilité communale (compte administratif) et celle du Trésor Public (compte de gestion) pour l'année 2015.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

6/ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Selon les termes de l'instruction comptable M14, il vous est proposé de valider l'affectation du résultat d'exploitation qui permettra de

- combler le déficit et/ou l'excédent d'investissement de l'exercice précédent ainsi que le déficit des crédits reports de l'exercice précédent ;
- reprendre l'exercice de clôture de cet exercice et de l'affecter ou à la section de fonctionnement ou à la section d'investissement.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

7/ Etat des opérations immobilières réalisées en 2015

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens communaux, les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière, après vote du compte administratif.

Pour la Commune de Seloncourt, les tableaux récapitulatifs des opérations immobilières réalisées en 2015 et de celles ayant eu une incidence financière en 2015 sont joints en annexe à la délibération.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

8/ Taux horaires des agents communaux 2016

Les taux horaires des agents communaux travaillant en régie et le tarif des engins utilisés sont révisés chaque année et arrondis à la demi-unité monétaire la plus proche.

La valeur de l'index du bâtiment BT01 en janvier 2016 s'élève à 103.3 (base 100). Pour obtenir l'équivalent en ancienne base, il faut multiplier le nouvel indice (103.3) par un coefficient de raccordement qui est égal à 8.3802 ($103.3 \times 8.3802 = 865.67$).

Il vous est proposé d'approuver les tarifs tels qu'ils sont inscrits au tableau du projet de délibération et applicables au 1^{er} janvier 2016.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

9/ Indemnisation de frais – Formation informatique

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération prise le 20 mars 2003, autorisant des actions de formation informatique réalisées bénévolement par Mme Claudine SLUPINSKI, dans le cadre des Espaces Publics Numériques.

Mme Claudine SLUPINSKI assurera une nouvelle session de formation de septembre 2016 à juin 2017 à raison de 6 heures hebdomadaires hors vacances scolaires.

Il est proposé d'indemniser Mme Claudine SLUPINSKI pour les frais occasionnés par ce travail bénévole en lui versant une somme forfaitaire de 350 euros.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

10/ Attribution de subventions éducatives et sociales 2016

Il est proposé de donner suite aux demandes de subventions émanant de structures liées au domaine éducatif et social pour un montant total de 28 875 € et dont le détail est précisé dans le projet de délibération.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a donné un avis favorable.

11/ Tarifs 2016 – Actualisation tarifs secteur Enfance/Jeunesse

Il est rappelé la délibération du 15 décembre 2015 relative à l'actualisation des tarifs des services communaux pour l'année 2016.

Il convient d'actualiser les tarifs du secteur Enfance/Jeunesse à compter du 7 juin 2016 afin qu'ils puissent s'appliquer pour l'année scolaire 2016/2017.

Les nouveaux montants sont indiqués dans le tableau ci-joint.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a donné un avis favorable.

12/ Demande de subvention au Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED)

Rénovation d'équipements d'éclairage public

Dans le cadre du programme de renouvellement de luminaires dans les rues suivantes : rue Eugène Delacroix, rue Gustave Courbet, rue André Parrot, rue Picasso, rue Cézanne, rue du Clair Soleil, rue Edouard Manet, il est proposé de solliciter l'aide financière du SYDED.

Le plan de financement est le suivant :

- Acquisition de 60 luminaires : 22 141.32 € HT, soit 26 569.59 € TTC
- Subvention escomptée du SYDED au taux de 45.70 % du montant hors taxes des fournitures : 10 118.58 €
- Solde fonds libres : 16 451.01 € TTC.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

PERSONNEL

13/ Tableau des effectifs – Suppression de postes

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs et notamment de supprimer les postes non pourvus.

La suppression des postes suivants au sein des Services Municipaux est proposée.

1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à 28 h	Nomination à compter du 01/02/2016 sur un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à 22h1/2
1 poste d'adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe à 13 h	Nomination à compter du 01/03/2016 sur un poste d'adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe à 30 h
1 poste de brigadier de police municipale	Poste créé par DCM du 20/09/2015 mais non pourvu car recrutement à compter du 01/03/2016 effectué sur un poste de gardien de police
1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Départ à la retraite à compter du 01/05/2016

Le Comité Technique, réuni le 17 mai 2016, a émis un avis favorable.

La Commission du Personnel, réunie le 23 mai 2016, a émis un avis favorable.

14/ Création de 3 postes d'auxiliaires de puériculture à temps non complet

Dans le cadre d'un recrutement en cours, il convient de créer 3 postes du cadre d'emploi d'auxiliaires de puériculture à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Obligation de créer 3 postes, le grade de la personne recrutée n'étant pas déterminé.

Les 3 postes sont :

- Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
- Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
- Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe

Le Comité Technique en sera informé lors de sa prochaine réunion.

La Commission du Personnel, réunie le 23 mai 2016, a émis un avis favorable.

15/ Equipements de la police municipale – Autorisation d'armement

Signature d'une convention de coordination entre l'Etat, la Ville de Seloncourt et La Ville d'Hérimoncourt

Au vu des événements tragiques qui se sont déroulés l'année dernière dans la capitale, il est proposé de renforcer la protection des agents de police municipale. Actuellement, les deux agents n'ont aucun moyen de défense pour eux-mêmes ou autrui. Il semble aujourd'hui nécessaire pour leur sécurité et celle de nos concitoyens de faire l'acquisition de bombes lacrymogènes, d'un bâton de défense individuel et d'un pistolet à impulsion électrique pour le service (armes de catégories B et D).

Le port de l'arme sera également effectif dans le cadre de la convention pérenne lors des patrouilles en commun avec la police d'Hérimoncourt.

La Commission du Personnel, réunie le 23 mai 2016, a émis un avis favorable.

L'acquisition et le port d'armes sont encadrés par une procédure stricte :

- Délibération du Conseil Municipal autorisant l'armement de la police municipale ;
- Autorisation du Préfet par arrêté préfectoral d'acquisition et détention du Taser pour une période de 5 ans ;
- Signature d'une convention de coordination entre les villes de Seloncourt et Hérimoncourt et des forces de sécurité de l'Etat ;
- Formation des agents par le CNFPT – Cadre juridique et pratique de l'arme catégorie B ;
- Certificat médical de chaque agent attestant de son état de santé psychique et physique.

URBANISME

16/ Objectif de production de logements sociaux pour l'année 2016

Rappel de la réglementation :

La loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, a renforcé les dispositions prévues aux articles L. 302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitat afin d'encourager, par la production de logements sociaux, la mixité sociale à l'échelle de la commune.

Extrait de l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation

« Les dispositions de la présente section s'appliquent aux communes dont la population est au moins égale à 1 500 habitants en Ile-de-France et 3 500 habitants dans les autres régions qui sont comprises, au sens du recensement de la population, dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, et dans lesquelles le nombre total de logements locatifs sociaux représente, au 1er janvier de l'année précédente, moins de 25 % des résidences principales.

Le taux est fixé à 20 % pour toutes les communes mentionnées au premier alinéa appartenant à une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour lesquels le parc de logements existant ne justifie pas un effort de production supplémentaire pour répondre à la demande et aux capacités à se loger des personnes à revenus modestes et des personnes défavorisées. »

Au 1^{er} janvier 2015, les services de la Direction Départementale des Territoires ont décompté 341 logements sociaux sur Seloncourt.

Le Préfet du Doubs demande à la Ville d'atteindre l'objectif de 18 logements sociaux supplémentaires d'ici fin 2016 et de soumettre cet objectif à l'avis du Conseil Municipal.

La Commission Urbanisme, réunie le 24 mai 2016, a émis un avis favorable.

JEUNESSE

17/ Participation de la Ville au financement du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).

Madame Marie GALMICHE, domiciliée à Seloncourt, a sollicité la participation de la Commune afin de valider sa formation BAFA.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer financièrement à cette formation par le versement d'une somme n'excédant pas le montant plafond de 300 €.

Conformément à la convention de stage ci-jointe, l'animatrice s'engage, quant à elle, à faire partie d'une équipe d'animation lors des centres de loisirs organisés par la Commune, pour une durée de 17 jours ouvrés, du 6 au 29 juillet 2016.

La Commission Jeunesse, réunie le 26 mai 2016, a émis un avis favorable.

QUESTIONS ORALES

Selon éléments avancés en début de séance.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- Décisions du Maire (cf. tableau joint)
- Arrêtés du Maire (cf. tableau joint)